



## 20/2016 Contrat d'Entretien Chaudière école

Cette délibération annule et remplace la délibération n°11/2016 du 4/03/2016

Le Maire explique au Conseil Municipal, que la chaudière au fuel de l'école ne fait actuellement l'objet d'aucun contrat. Il propose de mettre en place un contrat d'entretien d'annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir l'entreprise Dominique GALLEY de Ternuay pour l'entretien annuel de la chaudière au fuel de l'école situé 10 grand rue couvrant la période du 01/02/2016 au 31/01/2017 pour la somme 128.18€HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer le Contrat d'entretien avec l'entreprise GALLEY qui sera renouveler chaque année par tacite reconduction sans qu'il y ait besoin d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents

The image shows seven handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains three signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the members of the municipal council who signed the document.